

CONSTITUER DES FONDS AUDIOVISUELS

Pour la constitution d'un fonds DVD :

- Les DVD à destination du prêt dans une médiathèque doivent être achetés chez des fournisseurs agréés qui ont négocié ces droits de prêts pour les médiathèques (ADAV, COLACO, VHS, CVS...).
- Le prix moyen de ces DVD est de 35€.
- La MDM accorde un prêt de 100 DVD aux bibliothèques qui en possèdent 100 tous genres confondus (Fictions adultes, Fictions jeunesse, Documentaires).
- Pour les communes qui ont peu de moyens nous leur proposons de constituer un fonds d'environ 50 DVD jeunesse, dans ce cas nous leur prêtons environ 30 DVD jeunesse mais pas de fictions adultes.
- Nous conseillons d'acheter ensuite environ 50 DVD par an ou 20 DVD par an pour l'option 'Jeunesse'.

Pour la constitution d'un fonds CD :

- Il n'y a pas de droit de prêt sur le CD. Vous pouvez donc les acheter n'importe où. Cependant il existe des fournisseurs pour médiathèques qui vendent les CD avec leurs notices de catalogage (GAM, CDmail, CVS...). Le prix est donc plus élevé que dans le commerce de détail.
- Le prix moyen d'un CD chez ces fournisseurs est d'environ 17€.
- La MDM conseille l'achat d'un minimum de 100 CD pour la constitution d'un fonds répartis entre les différents genres musicaux.
- Nous conseillons d'acheter ensuite environ 50 CD par an.

Pour plus de renseignements, contactez la MDM.